

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

A A R C A

N° 2016-3 Novembre 2016

L'élaboration du PLU

Comme M le maire nous l'avait annoncé, l'AARCA a été invitée aux réunions pour l'élaboration du PLU. Un représentant au moins a participé à chacune d'elle. La dernière réunion consistait à présenter aux services de l'État le « Porté à connaissance »

Les orientations du PLU à venir devront prendre en compte :

Agriculture :

- Lutte contre la régression des surfaces naturelles, agricoles et forestières...Attentions spéciales vis à vis des zones A.O.P. (Appellation d'Origine Protégée du fromage d'Abondance)

Protection de la nature :

Renforcement de la protection de l'environnement. Le P.L.U. doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (Natura 2000). 55% de la Commune se trouve en Natura 2000.

Enjeux pour La Chapelle.....Etudes à faire sur les points sensibles :

- Aménagements
- Agriculture et milieux naturels
- Habitat
- ° Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- ° Fixer des limites claires à l'urbanisation
- ° Renforcer la centralité du Chef-Lieu

Etudes à réaliser sur les entrées de La Chapelle afin d'apporter un plus en termes d'accueil et de mise en valeur du village.

Les services de l'Etat relèvent une population de 866 habitants en 2013 avec un taux de croissance annuel de + 1,4%. Les résidences secondaires représentent 63% du parc de logements.

Nous espérons bien, à cette occasion, faire entendre notre voix sur les dépôts de matériaux incongrus à

l'entrée de la Chapelle qui aggravent considérablement le risque pour les habitations en cas de crue.

Le Wintertrail d'Oxfam 2017

Il se déroulera les 4 et 5 mars en Vallée d'Abondance.



L'arrivée du Wintertrail 2016 (Photo J Cévost)

Comme les années précédentes, une petite équipe de bénévoles apportera son aide à l'évènement. Cette année, cerise sur le gâteau, puisqu'un membre de l'AARCA, enthousiasmé par sa participation comme bénévole en 2016 a créé une équipe pour participer à l'épreuve.

Sous réserve d'avis contraire de l'assemblée générale de décembre, l'AARCA lui apportera son soutien sous forme d'un don lui permettant d'obtenir les 2000€ de dons nécessaires à la participation.

Vous pouvez vous-aussi participer à titre personnel. Le don est déductible à 66% de vos impôts (un don de 60€ ne vous revient en réalité qu'à 20€).

Pour participer :

<http://events.oxfamfrance.org/projects/les-picsous-les-rackets-ca-nous-connaît-pour-la-bonne-cause>



L'équipe : Les Picsous. Les rackets ça nous connaît, (surtout pour la bonne cause)

Pour vous inscrire comme bénévole, allez sur le site d'Oxfam. Vous pouvez demander à être regroupé avec les autres membres de l'AARCA, c'est plus convivial (contactez Jacques Cévest).

<http://www.oxfamwintertrail.fr/fr/benevoles>

Pour tout renseignement sur l'organisation :

<http://www.oxfamwintertrail.fr/fr/>

Dans l'attente d'une décision de la future intercommunalité, la 2CVA a décidé de reconduire sa participation au Wintertrail une année supplémentaire en 2018.

La randonnée gourmande de l'AARCA proposée le 13 août dernier n'a vu aucune inscription (alors que nous avons réservé 25 places dans une ferme d'alpage. C'est une grosse déception pour nous après les déconvenues des randonnées à raquettes. Nous attendons des propositions de votre part pour les activités futures à organiser et les périodes.

La fusion de la communauté de communes 2CVA avec celle d'Évian sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Cela entraînera le transfert par les communes de nouvelles compétences comme l'assainissement, la collecte des ordures ménagères et les transports. Le tourisme, la politique commerciale et industrielle. La gestion de l'eau, des milieux aquatiques, seront ensuite transférés conformément à la loi NOTRÉ.

Actuellement la 2CVA travaille sur la poursuite du sentier en bord de Dranse vers les communes du bas de la vallée.

Il y a encore un doute sur le transfert de la compétence tourisme car la loi Montagne, actuellement en consultation au Sénat, peut venir amender la loi NOTRE.

La 2CVA s'est prononcée en faveur du maintien des 3 offices de tourisme existants dans leurs périmètres d'intervention actuels.

La délégation de service public pour la gestion des remontées mécaniques de la Chapelle a été confiée à la SAEM de Châtel pour 12 ans. Une nouvelle société, la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance), filiale de la SAEM sera créée sous la houlette de Bernard Hugon qui dirige la SAEM de Châtel depuis plusieurs années. Connaissant les compétences de la SAEM et sa volonté affichée de développer le secteur Torgon/Super-Châtel qu'elle gère déjà, c'est une solution qui est intéressante pour la synergie des 3 sites et l'attrait du secteur.

L'ensemble du personnel sera repris. Peut-être aurons-nous bientôt l'intégration du Crêt-Béni au forfait Évasion qui nous permettrait de varier les plaisirs et les lieux tout en assurant mieux les fins de saison et les périodes de faible enneigement qui ne manqueront pas de revenir ces prochaines années.

Sentier en bord de Dranse

La commune de la Chapelle procède actuellement aux remises en état et enrochements rendus nécessaires par les crues. Ensuite la 2CVA pourra réparer le sentier. Elle a par ailleurs voté les crédits nécessaires à la prolongation vers le bas de la vallée de ce sentier.

Désenclavement du Chablais

Le projet qui a vu le jour en 1995 n'en finit pas de traîner en longueur. Une nouvelle DUP doit être mise en consultation publique en 2017.

Le département s'est engagé à participer au financement d'une opération à 2X2 voies qui sera confiée à une société privée, l'accès sera donc à péage.

Nicolas Rubin, qui préside la commission infrastructures du département se veut rassurant :

« Le Département travaille main dans la main avec l'État, on ne baisse pas la garde. En 2019-2020, les travaux doivent commencer, la mise en exploitation avant 2023 ! »

Espérons que ces engagements ne seront pas contredits par de nouveaux rebondissements et qu'à la fin, les temps de passage au(x) péage(s) ne seront pas plus longs que le temps perdu dans les bouchons. La connexion avec la Suisse et l'accès aisé aux stations sont des facteurs importants de développement pour le Chablais et donc la Vallée d'Abondance.

La rando rose, au profit de la recherche contre le cancer du sein, initiée par Catherine Rocquigny, résidente de Châtel et administratrice de l'AARC, a connu un beau succès de solidarité le 9 octobre malgré la stupeur qui s'est abattue sur l'ensemble de la vallée après le décès de Bernard Trincaz.



Fête des fromages à la Chapelle le 3 juillet

Affiniski

Solution intéressante pour poursuivre le développement des stations sans construire de nouvelles résidences, et donc « réchauffer les lits froids », cette société s'est spécialisée dans la rénovation des logements touristiques anciens ou peu recherchés (rénovation, regroupement de studios, ...) afin de les rendre plus attractifs. Elle s'occupe ainsi du projet, de la recherche d'entreprises et de la recherche de financement. Elle travaille déjà en partenariat avec plusieurs stations des Alpes et a signé une convention avec la Communauté de Commune du Haut_Chablais. Avoriaz, Morzine, Montriond, Les Gets seront ainsi les premières stations haut-savoyardes à rejoindre Affiniski.

La loi Montagne 2016 a été adoptée à la quasi-unanimité à l'Assemblée Nationale, ce qui montre que la révision de la loi de 1985 faisait consensus. Nous reviendrons sur son contenu précis après son passage au Sénat en novembre.

Rappelons qu'elle doit permettre une meilleure prise en compte des spécificités de la montagne en termes d'éloignement, d'altitude, de modes de vie pour adapter les modes d'intervention publics (couverture haut débit, présence des services publics, agriculture pastorale, travail saisonnier...)

Le point qui fait débat est la procédure UTN (Unité Touristique Nouvelle). Celles-ci devront être inscrites dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), ce qui nécessite beaucoup d'anticipation et enlève du pouvoir et de la réactivité aux maires dans ce domaine.

Mais le projet prévoit aussi la conservation de la compétence tourisme aux stations classées qui devait passer aux intercommunalités en 2017....ce qui pourrait convaincre la majorité du Sénat.

Le retour de la vie sauvage : exposition à la Maison des Soeurs

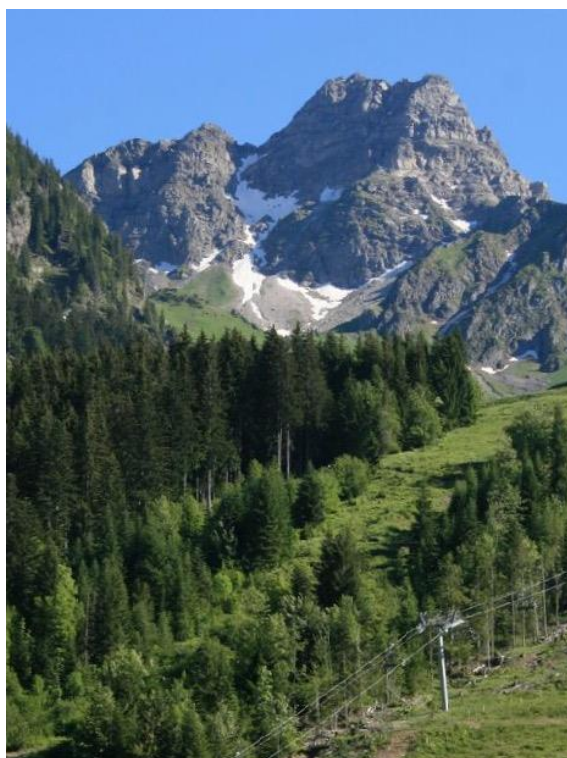
Le message principal de l'exposition est le retour de la « vie sauvage » dans les Alpes que l'on observe depuis quelques décennies, et sa cohabitation avec les activités humaines. Le public cible est un public familial.

L'exposition d'ALPARC (Réseau Alpin des Espaces Protégés) amène le visiteur dans un voyage dans le temps, depuis l'arrivée de l'homme dans les Alpes jusqu'à un futur proche au milieu d'un paysage alpin en évolution avec tous ses éléments naturels et humains. La « vie sauvage » qui était dominante au début est repoussée peu à peu dans des « îlots » et disparaît complètement par endroits à cause des activités humaines pour faire un début de retour depuis la fin du XXème siècle.

L'homme saura-t-il cohabiter avec la vie sauvage dans le futur ?

Maison des Soeurs / OT Du 18 décembre 2016 au 02 avril 2017 Du 1er juillet au 18 septembre 2017 aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme

Les tarifs desforfaits 2016/2017 ne sont pas encore parus, vous les trouverez sur : <http://www.lachapelle74.com/prix-tarifs-des-forfaits.html>



Le Mont de Grange veille sur la vallée en cette fin d'été (photo J Rapine)

Bernard Trincaz nous a quittés le 5 octobre...

Il a été tué dans un accident de la route entre Châtel et la Chapelle à l'âge de 60 ans et à la veille de passer les rênes de l'hôtel des Cornettes à ses enfants.

Tout le monde connaissait Bernard qui avait repris avec son frère Philippe et leurs épouses la célèbre maison familiale dans laquelle ils travaillaient avec leurs parents depuis leur plus jeune âge.

Accueil, simplicité, qualité, sérieux, convivialité...les qualificatifs seraient encore nombreux pour qualifier la maison et la famille Trincaz. Toujours à l'affût de nouveauté mais se moquant des modes (culinaires notamment) ils ont fait des Cornettes et de la Chapelle un haut lieu reconnu de la cuisine traditionnelle et de l'accueil familial. Pas de toque au Michelin mais la salle toujours pleine, une clientèle des plus fidèles qui faisait la publicité des Cornettes et de la Chapelle dans toute la France et ailleurs.

Qui ne se souvient de Bernard, assis à la table, à la fin du service en train d'éplucher les légumes pour le lendemain avec un petit mot pour les clients qui passaient facilement du bar au restaurant par la cuisine...

« Bien mangé ? »

Une image qui restera.

Nous avons adressé en votre nom un message de sympathie à Sylvie et toute la famille.

Virginie et Jérémy vont maintenant faire perdurer la tradition plus que centenaire. C'est une tâche difficile qui les attend mais Bernard et Sylvie avaient confiance en eux, nous aussi...



Assemblée générale

Vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui se déroulera

Mercredi 28 décembre à 18h à la salle voûtée de l'Office de Tourisme.

Rapports (moral, d'activité, financier)

Élection au conseil d'administration

Intervention de M le Maire de la Chapelle et des principaux acteurs du tourisme.

Verre de l'amitié

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à renouveler votre adhésion dès réception.

Vous risquez de ne plus recevoir nos publications. Si c'est votre cas, vous serez averti par courrier.

L'AARCA recherche son (sa) futur(e) trésorier (ère).

Après plusieurs années de services désintéressés, Isabelle Mougin a décidé, pour des raisons personnelles, de nous priver de son sourire, de son entrain et de son travail au sein de l'AARCA. Nous la remercions pour tout ce travail à votre service.

Nous sommes donc à la recherche d'une personne pour gérer la trésorerie le fichier d'adhérents. Ceci ne demande pas de connaissances en comptabilité ni en informatique, le simple usage d'une messagerie et de la saisie de données sous excel serait appréciée (une formation de 3h serait suffisante). Merci de contacter rapidement Jacques Cévest

Complétez ou corrigez le bulletin joint si nécessaire et retournez-le avec votre chèque de 15€ à:

Mme Isabelle MOUGIN : 5, rue des Tilleuls 70230 LOULANS VERCHAMP (adhesion@aarca74.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de l'en informer par retour ou en complétant le bulletin d'adhésion joint au bulletin papier.

Responsable la rédaction et de la publication : J Cévest